

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 13

**Votants:** 15

**Séance du 14 octobre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

**Sont présents:** Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Monsieur Ludovic LAUNEAU (Conseiller Municipal), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Madame Nathalie JAUNASSE (Conseillère Municipale), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal)

**Représentés:** Christine LAVEAU par Muriel CHERUAU, Jacques BOULLENGER par Jacques MOTARD

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Ludovic LAUNEAU

---

Dans le cadre des préconisations concernant les mesures sanitaires en vigueur et dans le respect de la distanciation sociale, Madame le Maire remercie les membres du conseil de bien vouloir respecter les gestes barrières, le port du masque est obligatoire.

**Ordre du jour**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 septembre 2021.
- Compte rendu des décisions du Maire
- Changement de nom de la Communauté de Communes et modification des statuts
- SIEIL 37 : adhésion au groupement de commandes « POLE ENERGIE CENTRE » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel
- Terrain Ruffin : réserve incendie
- Décision modificative n°2 budget principal
- Décision modificative n°2 budget Assainissement
- Compte rendu des EPCI.
- Questions diverses :

Après conseil :

Affaires diverses.

**Désignation du secrétaire de séance : L. Launeau**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 09 septembre 2021 :**

Pas de remarques.

**Le compte rendu du conseil municipal du 09 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Marc Rué arrive à 19h05

Muriel Cherreau arrive à 19h10

**Décisions du Maire :**

- ✓ Choix de la couleur de la plateforme pour les jeux urbains du Carré d'Arche : couleur beige

- ✓ Besoin de changer le switch de l'école et installation d'un onduleur : coût TTC 520.80€ (installation, livraison, prise en charge dans le cadre du contrat de maintenance)
- ✓ Elaboration du cahier des charges pour la consultation de 3 cabinets d'étude par la CCGC pour la modification du PLU sur la zone du Clos Fourneau
- ✓ Décision d'ester en justice pour la non reconnaissance d'état de catastrophe naturelle année 2020
- ✓ Rencontre avec Monsieur le Président du Conseil Départemental : demande de rattrapage du FDSR Socle 2017 pour la ligne de self.
- ✓ Rencontre avec Monsieur Berthonneau DDT37, les étudiants de la faculté de Tours et leurs professeurs.
- ✓ Maintenance du site : 396€TTC Electric Dog

### **Objet: Changement de nom de l'EPCI et modifications des statuts - DE\_2021\_054**

Madame le Maire explique que lors de la séance du conseil communautaire en date du 23 juin dernier, les élus communautaires ont échangé et voté sur le changement de nom de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan pour une nouvelle dénomination : Communauté de Communes Gâtine- Racan.

Il est donc demandé aux communes membres de l'EPCI de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

D'autre part, la modification de la nouvelle dénomination officielle de l'EPCI engendre une modification statutaire selon l'article L.5211-20 du CGCT.

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions N. Jaunasse, M. Rué, L. Launeau, Q. Bonvallet-Damoiseau), de ses membres présents ou représentés :**

- **DECIDE de retenir la nouvelle dénomination de l'EPCI, à savoir Communauté de Communes Gâtine - Racan ;**
- **APPROUVE la modification des statuts de l'EPCI ;**
- **AUTORISE madame le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.**

### **Objet: Adhésion au Groupement de Commandes "POLE ENERGIE CENTRE" pour l'achat d'électricité et de gaz naturel - DE\_2021\_055**

Le conseil municipal de la commune de Charentilly,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Charentilly a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Charentilly au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Charentilly sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

**Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal de la commune de Charentilly à l'unanimité :**

- **Décide de l'adhésion de de la commune de Charentilly au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;**
- **Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Madame le Maire pour le compte de la commune de Charentilly dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,**
- **Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de Charentilly pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,**
- **Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Charentilly, et ce sans distinction de procédures,**
- **Autorise Madame le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,**
- **Autorise Madame le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Charentilly,**
- **Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,**
- **S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.**

**Objet: Terrain RUFFIN : réserve incendie - DE\_2021\_056**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour l'installation d'une des 2 citernes incendie sur la commune de Charentilly, il a été procédé au travail de division et de bornage par le cabinet Brichet-Lhumeau, géomètre à Château La Vallière et que les frais de clôture sont pris en charge par la commune de Charentilly.

Madame le Maire explique que la parcelle cadastrée A119 située au lieu-dit Les Bournais à Charentilly, d'une surface de 556 m<sup>2</sup>, propriété de Madame RUFFIN est à ce jour au prix de vente à hauteur de 1 740.00€

Maître Beuzelin, notaire à Rouziers de Touraine préconise d'autoriser madame le Maire à signer une convention d'utilisation et d'occupation temporaire des sols jusqu'à régularisation de la signature de l'acte de vente concernant la parcelle An°119 propriété de madame RUFFIN lieu-dit Les Bournais mais aussi concernant la parcelle A231 propriété de madame DE BORDAS lieu-dit La Clergerie.

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **DECIDE l'acquisition par la commune de Charentilly :**
  - de la parcelle issue de la division cadastrale de la parcelle section n°A119, d'une surface de 556 m<sup>2</sup>, lieu-dit Les Bournais et appartenant à Madame RUFFIN,
- **FIXE le montant de cette acquisition sur la base de 1 740.00€ pour cette parcelle appartenant à Madame RUFFIN ;**
- **AUTORISE madame le Maire à signer une convention d'utilisation et d'occupation temporaire des sols jusqu'à régularisation de la signature de l'acte de vente concernant la parcelle n°A119 propriété de madame RUFFIN lieu-dit Les Bournais mais aussi concernant la parcelle n°A231 propriété de madame DE BORDAS lieu-dit La Clergerie ;**
- **DESIGNE Maître Martin BEUZELIN, notaire à Rouziers de Touraine, pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune de Charentilly ;**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.**
  
- **Objet: Décision modificative N°2 Budget Principal exercice 2021 N°62400 - DE\_2021\_057**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal:

- qu'afin de pouvoir procéder aux rectifications nécessaires et validées par la Trésorerie de Neuillé Pont Pierre ;
- que pour les crédits ouverts du budget principal n°62400 de l'exercice 2021, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**Fonctionnement Dépenses**

| Comptes | intitulés   | Dépenses    | Recettes |
|---------|---|-------------|----------|
| 022     | Dépenses imprévues  | -30 063.03  |          |
| 6217    | Personnel affecté par la commune membre (P. Rutard mis à disposition par la commune de St Roch) | +20 063.03  |          |
| 6218    | Autre personnel extérieur (personnel Relais Emploi Solidarité)                                  | + 10 000.00 |          |

**Investissement Recettes**

| Comptes    | intitulés                                   | Dépenses | Recettes    |
|------------|---|----------|-------------|
| 1313 - 041 | Sub Transf.<br>Départements                 |          | - 24 688.00 |
| 1318- 041  | Autres subventions<br>d'équipement          |          | - 3 359.00  |
| 1323       | Sub non<br>amortissable<br>Département      |          | + 24 688.00 |
| 1328       | Sub non<br>amortissable<br>Académie Orléans |          | + 3 359.00  |

**Investissement Dépenses**

| Comptes  | intitulés                               | Dépenses | Recettes |
|--|---|----------|----------|
| 2183<br>Opération 244<br>Acquisition de<br>matériels | Matériel de bureau<br>et d'informatique | + 0.60   |          |
| 2188<br>Opération 244<br>Acquisition de<br>matériels | Autres immo<br>corporelles              | -63.03   |          |
| 2051   | Concession droits<br>similaire          | + 568.80 |          |
| 10226  | Taxe aménagement                        | +63.03   |          |
| 2051-041   |   | -568.80  |          |

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :**

- **DECIDE** d'approuver, en dépenses et en recettes sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal n°62400 exercice 2021, la décision modificative n°2 telle qu'inscrite ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## Objet: Décision Modificative N°2 Budget Assainissement exercice 2021 N°62402 - DE\_2021\_058

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal:

- qu'afin de pouvoir procéder aux rectifications nécessaires et validées par la Trésorerie de Neuillé Pont Pierre ;
- que pour les crédits ouverts du budget principal n°62402 de l'exercice 2021, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

### Fonctionnement Dépenses et recettes

| Comptes | intitulés                           | Dépenses  | Recettes  |
|---------|-------------------------------------|-----------|-----------|
| 6288    | Autre                               | +1 004.67 |           |
| 777-042 | Quote part subvention invest transf |           | +1 004.67 |

### Investissement Dépenses et recettes

| Comptes     | intitulés                                | Dépenses  | Recettes |
|-------------|--|-----------|----------|
| 139111 -040 | Sub équipt compte résult Agence de l'eau | + 588.00  |          |
| 13915-040   | Sub équipt compte résultat groupement    | +416.67   |          |
| 020         | Dépenses imprévues                       | - 1004.67 |          |

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :**

- **DECIDE** d'approuver, en dépenses et en recettes sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Assainissement n°62402 exercice 2021, la décision modificative n°2 telle qu'inscrite ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### Compte rendu des EPCI

#### Commission déchets CCGR

M. Rué fait un compte rendu.

1/3 des résidents du territoire de la communauté de communes ont été destinataires de composteurs. Il va être relancé une nouvelle distribution.

Un tri plus important a été demandé au niveau des déchets recyclables « sacs jaunes » et la CCGR met à disposition des communes de grands containers déchets jaunes.

Madame le Maire précise que cela a déjà été fait sur la commune de Charentilly.

M. Rué précise qu'il est possible d'obtenir des pièces détachées pour réparer les containers usagés.

Le tri à la source (déchets compostables) sera obligatoire à partir de 2025.

Il est possible d'obtenir un broyeur à disposition sur la commune. Cela se pratique déjà sur les communes de Racan. Il est possible également d'acheter un broyeur avec une aide financière à hauteur de 40% par la CCGR.

Aucune allusion n'a été faite quant aux montants 2021 de la TEOM.

### **Commission Culture CCGR**

M. Cheruau fait un compte rendu.

Un bilan des dossiers de demandes de subvention Pact Culturel 2022 a été fait.

Les critères d'attribution restent les mêmes qu'en 2021 mais le groupe de travail mis en place reverra les critères établis pour 2023.

La programmation culturelle 2022 a été abordée. Le thème sera la médiation scolaire avec des spectacles à thèmes et familiaux. L'opéra-bus tournera sur 4 communes (Charentilly en a déjà bénéficié).

De nouveaux festivals : un autre regard, festival de musique.

Le festival Femme en Campagne est reconduit.

Saison 2021 :

- le spectacle de la compagnie Famille Morallès s'est déroulé en septembre, 90 spectateurs y ont assisté.
- Le spectacle d'Olivia Moore a accueilli 120 personnes.
- Le cinéma a repris
- Les intervenantes musicales ont également repris dans les écoles du territoire.

Il a été proposé de réfléchir d'ouvrir la restauration aux artistes dans la Salle de Quatre Vents à d'autres prestataires.

Résidences d'artistes : il serait intéressant de suivre leur travail et comment les artistes le retranscrivent.

Le Vice-président en charge de la communication a donné des pistes pour l'avenir notamment sur les résidences d'artistes, développement des expositions, des expositions d'œuvres d'art dans les communes (Artothèque ; après une résidence d'artistes avoir la possibilité d'acheter ou de conserver un temps les œuvres en exposition...)

Les tarifs appliqués à la Salle des Quatre Vents seront revus en conseil communautaire.

### **Commission Voirie**

G. Guyon fait un compte rendu.

Aménagement rue de l'arche :

- ✓ trottoirs 18 000€ de prévus en investissement
- ✓ puits à déplacer éventuellement, devis en cours et demande d'analyses de l'eau à faire. Questionner l'agence de l'eau.
- ✓ Rue de l'Arche : la mairie a été sollicitée pour la réalisation d'un cheminement piétonnier.

J. Motard fait remarquer que si les bordures sont trop hautes, cette réalisation ne sera pas possible car les roues des tracteurs qui empruntent cette rue ne pourront pas passer ;

G. Guyon précise que la route sera élargie.

Il est prévu différents types de panneauage (divers marquages, panneaux)

Rue du Clos Faroux, il sera réalisé 4 îlots de stationnement végétalisés.

Les travaux sur le parking de la boulangerie sont en cours.

Les trottoirs de la rue des Mailleries seront repris avec de l'enrobé brun rouge.

Madame le Maire rappelle la demande d'un riverain pour la réalisation d'une bordure végétale hors de sa propriété en bordure de parking boulangerie communiquée à l'ensemble des conseillers municipaux par mail. Madame le Maire suit l'avis de l'assemblée. Une majorité de contre, de l'enrobé sera posé sur tout le parking.

Concernant le pluvial sur le trottoir le long de la boulangerie côté parking, l'entreprise Colas propose de baisser le regard et de mettre un aquadrainle long du mur de la boulangerie. Coût prévu 1 518.21€ HT. Accord à l'unanimité.

## **Réunion de quartier mairie/bas de la rue de la Fortinière relative à la voirie le samedi 9 octobre 2021**

11 riverains étaient présents à la salle Madeleine Guillemot.

La mairie était représentée par madame le Maire, G. Guyon 1<sup>er</sup> adjoint et M. Cheruau 4<sup>ème</sup> adjoint.

Madame le Maire étant régulièrement interpellée sur les problématiques de vitesse, circulation et stationnement dans le centre bourg, cette réunion s'est inscrite dans une logique de concertation avec les riverains.

G. Guyon a présenté le projet du carrefour avec priorités à droite sur une proposition de l'ADAC (Agence Départementale d'Aides aux Collectivités locales). Les riverains y sont favorables. L'idée de passages piétons surélevés autour du carrefour n'a pas été retenue. Les riverains sont favorables pour rétrécir la chaussée de la rue de la Fortinière avec des petits rectangles rugueux au sol mais aussi pour un parcours piétons devant le parking des logements locatifs et ce en peinture dans un premier temps pour essai et réalisés en résine par la suite avec le pictogramme piéton.

Concernant la partie rétrécie de la rue de la Fortinière, les véhicules montants sont prioritaires (confère le code de la route), il serait cependant nécessaire de mieux visualiser le « refuge » en peinture.

Le feu tricolore « sortie de mairie » sera remis à l'heure dès la réception des clés qui ont été commandées.

Madame le Maire explique le principe du « feu tricolore intelligent » : passe au vert si les véhicules arrivent à la bonne vitesse (30kms/h). Les riverains présents trouvent cette proposition intéressante et un devis est en cours.

Les riverains sont également favorables à changer le sens d'accès au parking de la mairie (rentrée côté rue de la Fortinière, sortie côté église).

Il est proposé de mettre le bas de la rue de l'Arche (arrivant sur le carrefour avec la rue du Moulin Moreau) en sens unique. Question soulevée : est-ce que cet aménagement n'engendrera pas une augmentation de la vitesse des véhicules ?

Il a été retenu d'enlever le stop rue du Moulin Moreau et d'en positionner un rue de l'Arche (ralentissement des véhicules venant de la RD938).

Les riverains demandent plus de contrôle de la gendarmerie dans le centre bourg pour la zone à 30km/h non respectée.

Stationnement autour de la mairie :

- ✓ Place de stationnement recharge électrique très peu utilisée, proposition d'en conserver une et de déplacer l'autre sur le parking de l'Espérance et réaliser 2 places de parking le long du terrain de madame Rodier.
- ✓ Devant la mairie, proposition de reprendre un peu sur les espaces verts pour réaliser une 2<sup>ème</sup> place de stationnement conjointement à la place pour personnes à mobilité réduite.
- ✓ Place PMR située à côté de la boîte à livres : à transformer en place non spécifique pour PMR et positionner un banc devant la salle de mariages.
- ✓ Une riveraine a demandé si le bâtiment des anciens abattoirs était à vendre pour en faire son garage. A réfléchir. Ce bâtiment fait partie du patrimoine communal.

Cette réunion et ces échanges ont été très appréciés par les riverains présents.

## **Questions diverses**



**CCAS** : B. Parisis précise que le repas des aînés pris en charge par le CCAS se tiendra le 28 novembre prochain. Un spectacle a été retenu : Animation Spectacle Cabaret.

Une réunion d'information aux séniors s'est déroulée le samedi 2 octobre dernier. Peu de participants. Cette formule forum sera à mieux réfléchir pour l'année prochaine en visant davantage les enfants pour arriver à toucher les séniors.

**Madame le Maire précise que le prochain conseil municipal se déroulera le mercredi 10 novembre prochain à 19h00 salle du conseil à la mairie.**

**La cérémonie du 11 novembre se déroulera à partir de 11h15 de la place de la Mairie jusqu' au monument aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur avec contrôle du Pass Sanitaire.**

Fin de séance 20h45